

Délibération du CSE-C LCL
Sur l'engagement unilatéral relatif au Forfait Mobilités Durables

Le CSE Central est consulté ce jour, 8 avril 2026, sur l'engagement unilatéral relatif au forfait mobilités durables.

Le CSEC tient à rappeler que la Direction n'a pas ouvert de négociation dédiée au FMD avec les organisations syndicales représentatives, mais qu'elle a englobé ce sujet lors de la NAO et en a conclu qu'aucun accord n'a été trouvé.

De fait, comme la loi l'y oblige, la Direction doit informer et consulter le CSEC.

Les membres du CSEC ont fait plusieurs propositions :

1. élargir ce forfait mobilités durables à d'autres moyens de transport, par exemple trottinettes motorisées, gyropodes et hoverboards ... ainsi qu'au covoiturage ou aux services de mobilités partagées ;

2. augmenter le forfait pour le passer à 900€, comme la loi le permet (au lieu de 400 € aujourd'hui avec un maximum de 600 € en cas de cumul avec les transports en commun) ;

3. augmenter la distance entre le domicile et le lieu de travail ;

4. diminuer le nombre de jours d'utilisation minimum du vélo, aujourd'hui établi à 100 jours/an. En effet, ce nombre de jours est trop restrictif car, avec les jours de télétravail, cela peut facilement écarter des bénéficiaires potentiels ;

5. faire bénéficier du forfait tous les salariés de LCL. Exclure ceux ayant moins de trois mois d'ancienneté, comme la direction le fait, viole l'article R 3261-13-2 du Code du travail.

En lien avec le Forfait Mobilités Durables, les membres du CSEC ont relayé une demande forte des salariés, à savoir, que la direction installe des espaces, quand cela est possible, pour accueillir les vélos et trottinettes (électriques ou non).

En parallèle, le CSEC a réitéré sa demande de porter la participation de LCL aux abonnements de transport à 75% au lieu des 57% proposés par la direction.

Enfin, le CSEC déplore que la direction n'ait entendu aucune de ses propositions et dénonce le fait que l'instance soit considérée, par la direction, comme une chambre d'enregistrement.

Cette délibération vaut avis et vœux du CSEC et je vous remercie, M. le Président, de la soumettre au vote de la plénière.

Nombre de votants : 25

- Favorables : 25
- Contre : néant

Virginie NOIROT
Secrétaire Générale du CSEC LCL
Tél : 01.42.95.10.36 - 06.24.57.01.47
vnoirot@csec.lcl.orange.fr
virginie.noirot@lcl.fr